



Conseil de
l'Union européenne

094019/EU XXVII. GP
Eingelangt am 18/03/22

Bruxelles, le 18 mars 2022
(OR. fr)

7194/22
CRS CSA 7

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
COMITÉ SPÉCIAL AGRICULTURE**

14 mars 2022

RÉSUMÉ

Page

1	Adoption de l'ordre du jour.....	3
---	----------------------------------	---

Points sans débat (I)

2.	Compte rendu sommaire de la 1667ème réunion du CSA	3
----	--	---

Points avec débat (II)

3.	Conclusions sur les cycles du carbone durables	3
----	--	---

4.	Point d'étape sur l'élaboration du rapport sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'Union aux produits agricoles et agroalimentaires importés	4
----	--	---

5.	Situation des marchés agricoles, notamment suite à l'invasion de l'Ukraine	4
----	--	---

6.	Approbation des plans stratégiques de la PAC.....	4
----	---	---

Divers

7.	a) Session du Conseil "Agriculture et pêche" du 7 avril 2022: ordre du jour (pour les points relevant de la compétence du Comité spécial Agriculture)	5
----	---	---

b)	Organisation des travaux futurs	5
----	---------------------------------------	---

1. Adoption de l'ordre du jour

7089/22

L'ordre du jour a été adopté.

Points sans débat (I)**2. Compte rendu sommaire de la 1667ème réunion du CSA**

6895/22

Le CSA a approuvé le compte rendu sommaire.

Points avec débat (II)**3. Conclusions sur les cycles du carbone durables**

5941/2/22 REV 2

Approbation

Le CSA a discuté du troisième projet de conclusions du Conseil sur l'agriculture bas carbone sur base du document 5941/2/22 REV 2.

En raison de ses liens avec la politique climatique de l'Union, le projet de conclusions sera présenté prochainement au Coreper comme point "I" et sera ensuite mis à l'ordre du jour de la session du Conseil « Agriculture et pêche| » du 7 avril 2022 pour approbation.

La présidence reviendra avec des informations supplémentaires sur la manière de traiter les observations formulées par les délégations, soit par écrit soit lors de la prochaine réunion du CSA.

Le CSA a accepté que, lors de la session du Conseil « Agriculture et pêche| » du 7 avril 2022, le point se tienne en séance publique, conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement d'ordre intérieur du Conseil.

4. Point d'étape sur l'élaboration du rapport sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'Union aux produits agricoles et agroalimentaires importés

Informations communiquées par la Commission

Préparation du débat au sein du Conseil

En vue de la session du Conseil « Agriculture et pêche » du 21 mars 2022, le CSA a pris note des informations communiquées par la présidence et la Commission en ce qui concerne l'échange de vues relatif au rapport en cours d'élaboration sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'Union aux produits agricoles et agroalimentaires importés. Il a aussi pris note que, la suggestion n'ayant pas soulevé d'objections, l'échange de vues se tiendrait en séance publique en vertu de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil.

5. Situation des marchés agricoles, notamment suite à l'invasion de l'Ukraine

7099/22

Informations communiquées par la Commission et les États membres

Préparation du débat au sein du Conseil

Le CSA a pris note des informations communiquées par la Commission sur la situation des marchés et les mesures envisagées pour assurer la sécurité alimentaire, ainsi que des informations de la présidence sur l'organisation du débat à venir, au Conseil « Agriculture et pêche » du 21 mars 2022. Il a aussi pris note des observations et questions des délégations et des réponses de la Commission.

6. Approbation des plans stratégiques de la PAC

7022/22

Informations communiquées par la Commission

Préparation du débat au sein du Conseil

En vue de la session du Conseil « Agriculture et pêche » du 21 mars 2022, le CSA a pris note des informations fournies par la Commission sur les plans stratégiques déposés par les états membres sur base du document 7022/22.

Le CSA a également pris note des commentaires des délégations à ce sujet ainsi que des réponses de la Commission. Ce point n'ayant pas soulevé d'objections, l'échange de vues au Conseil se tiendra en séance publique en vertu de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil.

Divers

7. a) **Session du Conseil "Agriculture et pêche" du 7 avril 2022: ordre du jour (pour les points relevant de la compétence du Comité spécial Agriculture)**

WK 3665/2022

Le CSA a pris note de l'ordre du jour provisoire présenté par la présidence.

b) Organisation des travaux futurs

La Présidence a fourni au CSA des informations sur la réunion du Conseil « Agriculture et pêche » du 21 mars 2022, ainsi que sur la prochaine réunion du CSA qui se tiendra le 28 mars prochain.

Concernant la réunion du Conseil « Agriculture et pêche » du 21 mars:

- la délégation allemande a demandé un point divers sur la réunion des ministres de l'agriculture du G7.
- la délégation espagnole a demandé un point divers sur les indications géographiques, que le CSA a accepté de tenir en séance publique conformément à l'article 8, paragraphe 2 du règlement intérieur du Conseil.
- Les délégations néerlandaise et polonaise ont indiqué leur intention de demander, à la prochaine réunion du COREPER, des points divers traitant respectivement des alternatives aux engrains azotés et des pesticides.
- La présidence a informé le CSA de son intention, sous réserve d'approbation par le COREPER, d'inviter le ministre ukrainien de la politique agraire et de l'alimentation à intervenir, par visioconférence, au début du point "Situation des marchés agricoles, notamment suite à l'invasion de l'Ukraine".